Mars 2015 | Numéro R-364

Recherche *en un coup d'œil*

Analyse de l'incidence du programme Possibilités de justice réparatrice sur les taux de révocation

Les délinquants qui participent à des séances de justice réparatrice pendant leur mise en liberté sous condition présentent des taux réduits de révocation.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Au cours des dernières années, les programmes de justice réparatrice (JR) ont connu une croissance marquée au Canada et à l'étranger. Le Service correctionnel du Canada (SCC) administre un programme d'intervention en matière de justice réparatrice officiellement reconnu sous le nom de Possibilités de justice réparatrice (PJR), qui propose des services de médiation entre victimes et délinquants. La présente étude vise donc à déterminer l'efficacité avec laquelle les rencontres en personne dirigées contribuent à l'amélioration des résultats des participants mis en liberté dans la collectivité.

Ce que nous avons fait

Nous avons examiné les résultats obtenus par 122 délinquants ayant participé à une rencontre en personne dans le cadre du programme PJR, ainsi que par 122 autres délinquants appariés qui constituaient le groupe témoin. L'échantillon total comptait donc 244 délinquants. La rencontre en personne pouvait avoir lieu pendant l'incarcération ou au cours de la mise en liberté sous condition dans la collectivité. Des analyses de survie ont été effectuées en vue de comparer les taux de révocation pour toute raison (y compris à la suite d'une récidive) des différents groupes, ainsi que le moment de cette révocation. Les résultats ont été analysés séparément, selon que les rencontres ont eu lieu pendant l'incarcération ou après la mise en liberté dans la collectivité.

Ce que nous avons constaté

Dans les cas où la rencontre en personne a eu lieu pendant l'incarcération, les participants au programme PJR ne se distinguaient pas de manière significative des non-participants au chapitre des taux de révocation, bien que les participants aient tendance, au fil du temps, à obtenir de meilleurs résultats postlibératoires. Dans les cas où la rencontre s'est tenue dans la collectivité après la mise en liberté, les participants étaient beaucoup plus susceptibles de passer une période prolongée sous surveillance dans la collectivité, et moins susceptibles que leurs homologues appariés de voir leur liberté révoquée (voir le tableau ci-dessous). Plus précisément, les délinquants qui n'ont pas participé au programme PJR étaient six fois plus susceptibles de se voir imposer une révocation de leur liberté.

Ce que cela signifie

Les programmes de justice réparatrice, y compris le programme PJR du SCC, visent principalement à mobiliser les victimes, les délinquants et la collectivité de manière à mieux comprendre les préjudices causés par les actes des délinquants. Les constats tirés de la présente étude appuient la participation au programme PJR, en particulier lorsque les rencontres ont lieu dans la collectivité. Les résultats portent en outre à croire que la participation au programme PJR en établissement, pendant l'incarcération, peut entraîner une réduction des taux de révocation au fil du temps, mais ce constat n'est pas significatif sur le plan statistique. Les recherches à venir devraient tenir compte des perspectives de toutes les parties aux initiatives de justice réparatrice de manière à mesurer l'incidence globale de celles-ci.

Pour de plus amples renseignements

Beaudette, J. N. et Thompson, J. (2015) *Incidence de la participation des délinquants au programme Possibilités de justice réparatrice.* Service correctionnel du Canada, rapport de recherche R-364, Ottawa (Ontario).

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la Direction de la recherche ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des publications de recherche pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche

Taux de révocation des participants et des délinquants appariés (%)

	Rencontre en personne avant la mise en liberté		Rencontre en personne après la mise en liberté	
	Participants *N* = 81	Délinquants appariés *N* = 81	Participants *N* = 41	Délinquants appariés *N* = 41
Dans les 6 mois	10	10	5	20
Dans les 12 mois	19	21	10	54
Dans les 18 mois	24	28	12	54
Dans les 24 mois	26	31	12	59